

## Demande de versement – Départ définitif de Suisse (Etat de l'UE/AELE)

### Remarque:

En cas de départ vers un Etat de l'UE ou de l'AELE, le prélèvement de l'avoir de prévoyance n'est possible que si plus aucune activité professionnelle n'est exercée en Suisse et si le domicile fixe n'est pas en Suisse. Le versement est effectué au plus tôt 5 jours après la date de départ.

### Etats de l'UE/AELE:

Belgique, Bulgarie, Danemark, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Pays-Bas, Irlande, Islande, Italie, Croatie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, République tchèque, Hongrie et Chypre

### Preneur de prévoyance

Numéro de client	Numéro de plan
Prénom	Nom
Etat civil	Rue, numéro
NPA	Localité
Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
N° de téléphone	E-mail

### Ordre de versement

Prélèvement de la totalité de l'avoir de prévoyance et clôture du contrat de prévoyance (avec attestation du fonds de garantie)

Prélèvement de l'avoir surobligatoire (possible sans attestation du fonds de garantie)

## Documents à fournir

- Copie du passeport ou de la carte d'identité du preneur de prévoyance (avec signature lisible)
- Copie de l'attestation de départ de la dernière commune habitée en Suisse (date de départ de moins de 12 mois)  
ou attestation de domicile actuelle à l'étranger (de moins de 6 mois)
- Attestation du fonds de garantie (uniquement en cas de prélèvement de la totalité de l'avoir de prévoyance)  
Attestation du fonds de garantie LPP [www.fondsdegarantie-lpp.ch](http://www.fondsdegarantie-lpp.ch) que le preneur de prévoyance n'est pas assujéti à l'assurance sociale légale dans son pays d'établissement
- *Personne non mariée et non liée par un partenariat enregistré:*  
Certificat individuel d'état civil/confirmation officielle d'état civil (de moins d'un mois)  
ou
- *Personne mariée ou liée par un partenariat enregistré:*  
Copie du passeport ou de la carte d'identité du conjoint/partenaire enregistré (avec signature lisible)

---

## Je ne vis plus et ne travaille plus en Suisse

Exact

Adresse à l'étranger:

Rue, numéro

NPA, localité

Domicile/pays

Inexact (versement impossible)

---

## Rachats dans la caisse de pension

Au cours des 3 dernières années, des rachats ont-ils été effectués dans la prévoyance professionnelle?

Oui    Date du dernier rachat

Non    \_\_\_\_\_

Si des rachats ont été effectués, les prestations qui en découlent ne peuvent pas être prélevées de la prévoyance sous forme de capital (de quelque type que ce soit) au cours des trois prochaines années (part bloquée). La part non bloquée peut être prélevée sous forme de capital. Mais il convient de tenir compte des pratiques actuelles des autorités fiscales: si un prélèvement en capital est effectué dans les trois ans suivant un rachat, la déductibilité fiscale du rachat dans le cadre de l'impôt sur le revenu n'est généralement pas reconnue. Du point de vue de l'impôt sur le revenu, un prélèvement en capital dans les trois ans suivant un rachat peut donc s'avérer désavantageux. Il est recommandé de consulter son administration fiscale au préalable pour connaître les conséquences fiscales d'un versement anticipé.

## Virement

Versement uniquement sur un compte ouvert au nom du preneur de prévoyance

Bénéficiaire

IBAN

Nom de la banque

Je confirme l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements ci-dessus et des documents fournis. En cas de prélèvement de la totalité du capital effectué, le compte/dépôt de prévoyance est clôturé une fois le virement effectué. Je donne à la Fondation de libre passage indépendante Schwyz l'autorisation d'entreprendre, si nécessaire, d'autres démarches. Je donne en même temps l'ordre de vendre d'éventuels placements en titres à la prochaine date de vente possible. Je reconnais avoir été informé que la Fondation de libre passage indépendante Schwyz est tenue de déclarer le versement à l'Administration fédérale des contributions (AFC) ou de déduire l'impôt à la source.

Lieu

Date

Signature du preneur de prévoyance

Lieu

Date

Signature du conjoint/partenaire enregistré

### Remarque importante:

A partir d'un montant versé de CHF 50'000.-, la signature du conjoint ou partenaire enregistré doit être authentifiée. Attendez d'être devant le notaire ou à la commune pour signer le présent document.

**Authentification de la signature du conjoint ou partenaire enregistré par un notaire ou un officier public:**

Lieu

Date

Cachet et signature du notaire/de l'officier public

Veuillez renvoyer le formulaire à:

Adresse d'envoi:

Adresse d'envoi:

Utilisez cette page de garde si vous faites suivre les documents dans une enveloppe à fenêtre.